



**Paysage forestier de type tourbière**

- Couvert forestier typique des tourbières accordant une bonne visibilité au paysage
- Concentration d'observateurs limitée aux usagers de la route 138 et des sentiers existants
- Ligne de transport d'énergie visible en bordure de la route 138 discordante dans le paysage
- Attrait visuel : tourbière
- Milieu naturel protégé à des fins de conservation sillonné par de nombreux sentiers

**Paysage forestier mixte**

- Relief légèrement vallonné recouvert par une forêt dense aidant à dissimuler une infrastructure routière
- Paysage perçu par une faible concentration d'usagers circulant sur les chemins forestiers
- Fermeture visuelle le long des chemins forestiers ( aucune percée visuelle sur le fleuve et l'agglomération)
- Attrait visuel : forêt mixte harmonieuse et diversifiée en couleurs et textures variables selon les saisons
- Paysage valorisé pour la récréation (chasse, sentiers de motoneige et VTT ) abritant plusieurs pourvoiries
- La ligne de transport d'énergie et le poste de couplage sont les principales discordances visuelles

**Paysage urbain**

- Paysage perçu par une concentration élevée d'observateurs permanents et d'usagers en transit sur la route 138
- Fermeture visuelle créée par le couvert forestier situé au nord des résidences en bordure de la route 138
- Le fleuve et le cadre bâti sont les principaux attraits visuels
- Vues panoramiques sur le fleuve offertes à l'arrière ou entre les résidences situées en bordure de la route 138
- L'église sert de point de repère
- La scierie et les lignes de poteaux de téléphone sont les principales discordances visuelles

**Paysage maritime du Saint-Laurent**

- Fleuve perçu à partir des plages et des résidences situées sur la bordure littorale
- Attraits visuels à caractère maritime : fleuve, banc de Portneuf, plage sablonneuse, phare, etc.
- Paysage à vocation récréative protégée et axée sur le paysage maritime : Banc de Portneuf
- Accès majoritairement privé au fleuve



**Limite**

--- Zone d'étude

**Infrastructure**

- Route principale
- Route secondaire et chemin forestier
- Bâtiment
- Ligne de distribution électrique
- Ligne de transport d'énergie et emprise

**Composantes visuelles**

| UNITÉ DE PAYSAGE                           | Élément d'intérêt visuel                        |
|--|---|
| F1 Paysage forestier de type tourbière     | Élément d'intérêt visuel                        |
| F2 Paysage forestier mixte                 | Pointe de repère                                |
| U Paysage urbain                           | Élément de discordance                          |
| H1 Paysage maritime du Saint-Laurent       | Lieu d'observation et champ visuel significatif |
| H2 Paysage maritime de la rivière Portneuf | Relief marquant                                 |

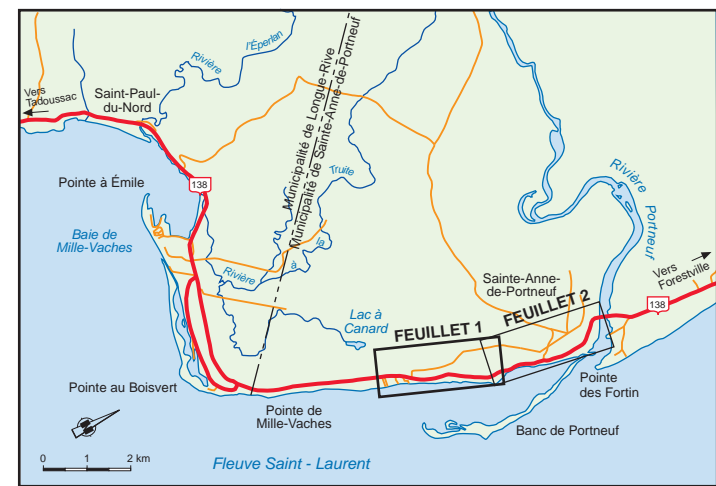


Figure 3.2  
**Paysage**

1 : 5 000

